



Aubin, le 3 juin 2020

<http://www.leverrouge.fr>

Réunion du 3 juin 2020

Ordre du jour :

- 1) Les réglementations du Covid19
- 2) Les lâchers de pêche;
- 3) Programme école de pêche ;
- 4) Nettoyage des plans d'eau
- 5) Questions diverses.

Présents : P MARTY ; JL JANDET ; J FAUGIERES; H CERES ; A ESCRIBANO ; P COMBES ; M CAPU ; JC FALIPOU.

Compte rendu de séance : La réunion est faite avec un effectif réduit (règles Covid).

• **Les réglementations :** (COVID 19)

A partir du 2 juin, la distance de 10 m entre chaque pêcheur a été supprimée. Par contre les rassemblements de +10 personnes ; 1 mètre entre les personnes , le port du masque ; deux personnes dans une embarcation avec masque ; ne pas se prêter le matériel; sont toujours d'actualité. Ce sont les gestes classiques en vigueur actuellement en tout lieu.

• **Les lâchers de poissons :**

- le prochain lâcher sera au GUA, La Bastidie et Passelaygue.
- Pour les différents lâchers prévoir des seaux avec couvercle, des bottes, des épuisettes, les masques et gants et surtout de prendre les bons de livraisons auprès des livreurs.
- Le dépliant indiquant les périodes des lâchers a été transmis par mail aux pêcheurs et aux dépositaires.

• **Ecoles de pêches :**

La réglementation est complexe. La fédération de pêche peut les faire dans le cadre des activités périscolaire sous condition d'autorisation des maires et autres organismes. Par exemple à Firmi cela est possible (accord de l'éducation nationale), alors qu'à Brandonnet non (refus de l'éducation nationale). Les écoles de pêches sont réalisées en fonction du calendrier et des accords des autorités.

• **Nettoyages des plans d'eau :**

Au Gua la mairie a fait faire les travaux de nettoyage cette après midi.
Pour le Roudillou et Lagarrigue, c'est la mairie de Rousennac qui assure l'entretien mécanisé. Pour les postes de pêche ce sont les bénévoles de l'aappma. il faut effectuer des travaux d'entretien car des trous réaliser par les ragondins et cimenter le mur de retenue de Lagarrigue.
Rendez vous 9h00 le mercredi 17 juin au Roudillou avec matériels de débroussaillages. Des volontaires pour aider sont les bienvenus, ils doivent s'adresser à Mrs MARTY ou FAUGIERES.
La date du nettoyage des postes de pêche de Bouillac sera défini lors de cette journée.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Le concours de Bouillac se fera si la fête de Bouillac a lieu. A l'heure actuelle nous n'avons pas cette information. il faut attendre les nouvelles dispositions après le 22 juin.

Prochaine réunion le Mercredi 1 juillet 2020 à 17h30. Fin de la réunion à 18h15

Merci de votre présence, Cordialement.

Le secrétaire; M. Jean Luc JANDET
Le président : M. Patrick MARTY